

Mouvement de protestation du 24 septembre 2020 et Assemblées Générales Extraordinaires

Par communiqué du 21 septembre 2020, **UNITÉ MAGISTRATS** a informé de sa position face à la décision du Garde des Sceaux de saisir l'Inspection Générale de la Justice d'une enquête administrative contre trois magistrats appartenant ou ayant appartenu au PNF et qui ont vu leurs noms être livrés à la presse nationale.

Nous avons, notamment, dénoncé les inacceptables atteintes ainsi portées à la présomption d'innocence et aux droits de la défense.

Sans préjuger du fond, ni contester, par principe, la légitimité de toute action disciplinaire, nous avons estimé que cette violation de principes fondamentaux appelait, de notre part, une réponse judiciaire immédiate.

Nous avons donc déposé, au Conseil d'État, le 21 septembre 2020, une requête en suspension et une requête en annulation à l'encontre de cette décision du Garde des Sceaux.

Face à l'ampleur des attaques et provocations visant aujourd'hui délibérément l'institution judiciaire dans son ensemble, **nous constatons et regrettons une absence d'unité syndicale** qui compromet l'efficacité et la crédibilité des actions qui seraient à notre sens, utiles à mener.

Refusant tout sectarisme qui serait hors de propos en pareilles circonstances, **UNITÉ MAGISTRATS appelle ses adhérents et sympathisants à rejoindre, pour ceux qui le souhaitent, le mouvement de protestation du jeudi 24 septembre 2020 et à prendre une part active aux Assemblées Générales Extraordinaires à venir, étant précisé que nous ne souscrivons pas au contenu de la motion proposée par l'USM et le SM.**

